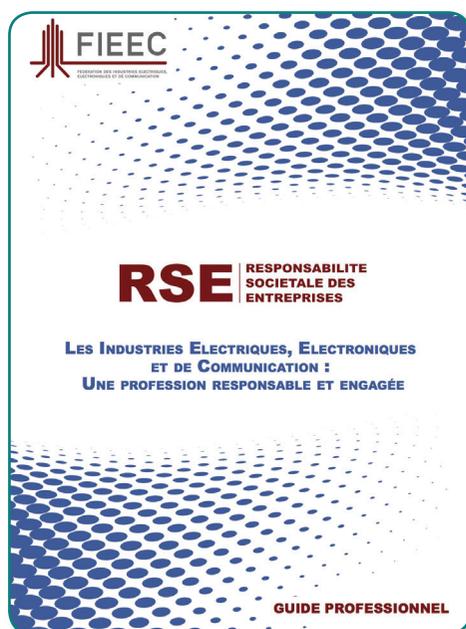


Vous souhaitez en savoir plus,
ou nous faire part de vos bonnes pratiques ?

Allez sur : www.fieec.fr
et téléchargez le guide professionnel de la FIEEC



C'est quoi, la RSE ?



Patrons de PME, si on parlait de la RSE !

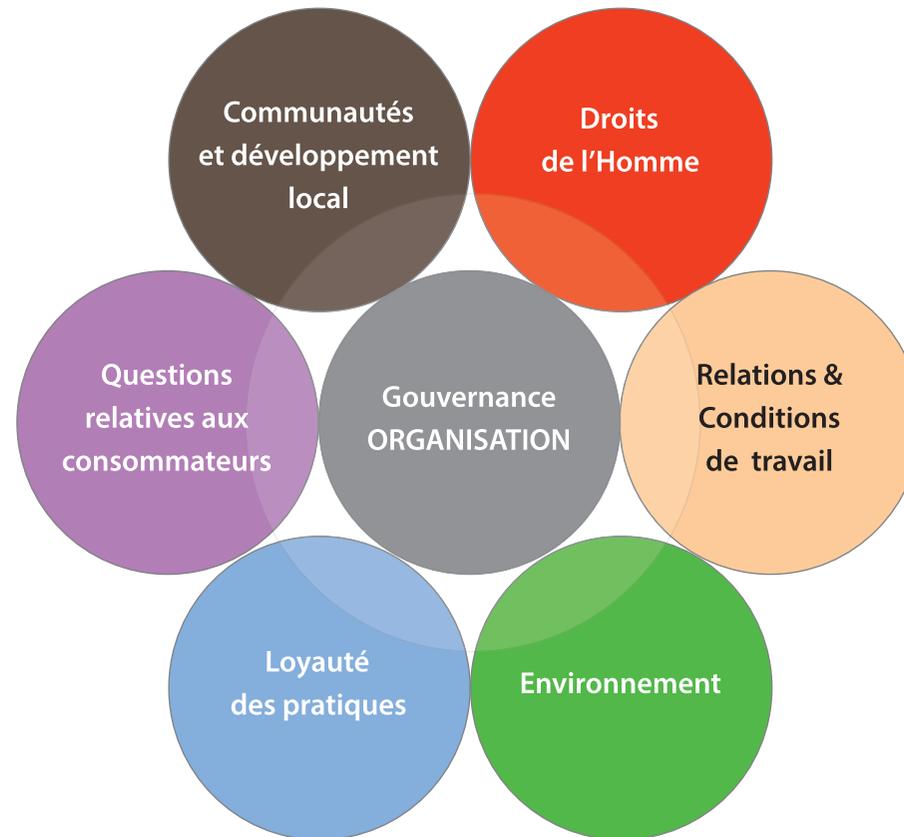
La RSE n'est pas un « truc compliqué », réservé aux grandes multinationales ! C'est tout simplement la contribution des entreprises au développement durable, à ne pas confondre avec une écologie altermondialiste... C'est une démarche volontaire, progressive, dans le cadre proposé par l'ISO 26000. Ce référentiel n'est ni une règle stricte ni une base de certification, mais simplement un recueil de lignes directrices et de bonnes pratiques.

Les 36 domaines d'action de la RSE

- Implication auprès des communautés
- Education et culture
- Emplois et compétences
- Technologies et accès
- Création de richesses
- Santé
- Investissement dans la société

- Pratiques loyales
- Santé et sécurité des consommateurs
- Consommation durable
- SAV, réclamations, litiges
- Protection de données et vie privée
- Accès aux services essentiels
- Education, sensibilisation

- Lutte contre la corruption
- Engagement politique responsable
- Concurrence loyale
- Promotion de la RSE dans la chaîne de valeur
- Droits de propriété



- Devoir de vigilance
- Situation à risque
- Prévention de la complicité
- Remédier au non respect
- Discrimination
- Droits civils, politiques, culturels
- Droits sociaux et économiques
- Principes et droits au travail

- Emploi et relations employeur/employé
- Conditions travail, protection sociale
- Dialogue social
- Santé et sécurité au travail
- Développement du capital humain

- Prévention de la pollution
- Utilisation durable des ressources
- Atténuation des changements climatiques et adaptation
- Environnement, biodiversité et habitats naturels

Source ISO 26000 :2010 (figure 3)

Il ne s'agit pas de faire tout cela à la fois, mais d'identifier les domaines :

- qui sont pertinents pour votre entreprise ;
- que vous maîtrisez déjà bien.